



Entretien naturalisation & chômage

Par **kamilia rawia**, le **17/07/2021** à **13:10**

Bonjour

J'espère que vous allez bien

Je suis au chômage depuis quelques jours suite à une rupture conventionnelle collective à l'initiative de mon employeur (crise Covid).

J'ai mon entretien de naturalisation à la préfecture la semaine prochaine, on me demande les 3 derniers bulletins de paie que j'ai.

Ma question est la suivante : Pensez-vous qu'il est plus judicieux de parler de la perte de mon emploi durant l'entretien ou d'attendre quelques semaines puis d'envoyer les documents ? (que je n'ai toujours pas puisque c'est tout frais)

Légalement, qu'est ce que je suis tenue de faire ?

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **17/07/2021** à **14:25**

Bonjour

""Légalement, qu'est ce que je suis tenue de faire ?""

Juridiquement, caché un fait n'est pas une preuve de clarté de votre part.

Quel préjudice craignez vous alors que vous n'y êtes pour rien et que la procédure est collective ?

Par **kamilia rawia**, le **18/07/2021 à 15:32**

Bonjour

Merci pour votre réponse,

Je crains que le dossier soit bloqué/retardé pour ça. En fait, je ne compte aucunement mentir à l'agent, et je prévois de lui envoyer tous les documents de mon employeur une fois que je les aurais reçu (vers la fin du mois). Je me demande juste si c'est à moi d'évoquer le sujet puisque la procédure est en-cours, ou si je n'en parle que si la conversation l'évoque.

Merci encore!